

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	9

On s'abonne à SAUMUR, chez tous les Libraires;

A PARIS, chez DONGREL et BELLIER, 130, Place de la Bourse, 23; A EVRIG, Rue Vélizy, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de réduire la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces. Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne : A PARIS, chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

SAUMUR, 2 Avril 1879.

Chronique générale.

Versailles, 1^{er} avril, 3 h. soir. Les groupes de droite viennent de décider qu'ils voteraient contre l'ajournement de la discussion du projet de résolution Peyrat. Une fraction du centre droit, conduite par M. Bocher, et quelques bonapartistes ont cependant déclaré qu'ils voteraient pour.

Le bruit non encore confirmé, court que M. Laboulaye est résolu à donner sa démission de rapporteur si l'ajournement est voté.

On dit que la commission serait favorable à l'ajournement, qui sera demandé par M. Léon Say, ministre des finances.

3 heures 15.

La proposition d'ajournement de la discussion sur la résolution Peyrat vient d'être votée par 157 voix contre 126.

4 h. 1/2.

La commission chargée d'examiner les projets de lois Ferry contre la liberté de l'enseignement les a adoptés à neuf voix contre une, avec la modification aggravante qui tend à étendre l'interdiction du droit d'enseigner formulée contre les congrégations religieuses.

Elle a nommé M. Spuller rapporteur. Toutefois, la commission a décidé que cette modification ne sera pas définitivement arrêtée avant de l'avoir soumise au gouvernement et d'avoir entendu ses explications.

Tout en se déclarant partisan du retour à l'Etat (l'expression est impropre) de la collation des grades, M. Gaslonde a combattu les projets Ferry.

Il a déclaré que l'Etat était suffisamment armé contre les congrégations non autorisées par les lois existantes pour n'avoir pas besoin de recourir à des lois d'exception.

Si les deux Chambres devaient marcher constamment sur la même ligne, si elles ne devaient jamais différer d'opinion sur toutes les questions qui se présentent, il faudrait évidemment en supprimer une.

Si le Sénat et la Chambre des députés n'avaient toujours qu'une seule manière de voir pour deux, ce serait parce que l'un se ferait le très-humble serviteur de l'autre.

Les législateurs ont créé le Sénat pour qu'il fût quelque chose, les républicains estiment que le Sénat ne doit être rien.

La Chambre actuelle, comme sa devancière, a des prétentions à l'omnipotence. Si elle a fait quelques concessions au Sénat d'avant le 5 janvier, c'est qu'elle avait peur des justes vérités d'une majorité conservatrice.

Cette majorité conservatrice ayant disparu, par l'effet d'un déplorable entraînement de l'opinion stimulée par les fonctionnaires républicains, la Chambre a tiré des élections du 5 janvier cette conclusion qu'il n'y avait plus qu'une ombre de Sénat, un Sénat bon, tout au plus, à enregistrer les décisions de la Chambre.

Et nos députés radicaux se sont mis à l'œuvre, d'autant plus ardemment qu'ils croyaient n'avoir plus d'obstacles devant eux. Erreur peut-être!

Le nouveau Sénat a fait les premières concessions sans doute. On avait tant et si haut proclamé son républicanisme... presqu'un radicalisme... qu'il put se faire illusion sur ses dispositions véritables. Ce fut l'effet d'une sorte d'ivresse momentanée.

Mais dans cette majorité sénatoriale toute neuve, il y a des hommes sérieux, des hommes ayant de gros intérêts qu'ils ne se soucient pas de sacrifier aux principes du pur républicanisme. Revenus, au bout de quelques jours, à la température morale, la situation leur est apparue tout-à-coup ce qu'elle est réellement : très-inquiétante. Il n'est que temps de réagir, ont-ils pensé. Et ils ont compris que le Sénat devait être quelque chose, qu'il avait un rôle bien défini, qu'il n'était pas un rouage inutile dans la machine parlementaire.

Voilà la découverte que le centre gauche sénatorial vient de faire, à propos du retour des Chambres à Paris, question qui se complique de la réunion d'un Congrès souverain, dans lequel la Chambre et le Sénat peuvent disparaître en un clin d'œil. Et alors, plus de modérateur, plus d'obstacle au radicalisme.

Le centre gauche a peur, et il y a de quoi avoir peur en effet. Si le retour des Chambres à Paris peut être le signal d'émeutes populaires, qui nécessiteraient de sanglantes répressions, la réunion d'un Congrès dont les délibérations ne sont limitées par aucune loi, serait la porte ouverte sur l'inconnu.

Le centre gauche tremble. Il ne fallait pas moins que l'évidence du danger prochain, la vue du gouffre béant, pour lui faire comprendre que le Sénat doit être quelque chose.

Mais c'est une lutte qui s'engage. Si le Sénat succombe ou faiblit, nous toucherons à l'ère de la Convention. (Union de l'Ouest.)

On lit dans l'Union :

Les protestations de l'Episcopat se succèdent, et tous les cardinaux, archevêques et évêques rendent, avec la haute autorité de leur caractère et leur admirable éloquence, les droits sacrés de l'Eglise. Nous publions, au fur et à mesure qu'ils nous arrivent, ces documents qui déplaissent à M. Lepère et qui réjouissent les cœurs catholiques.

D'autre part, les pères de famille remplissent courageusement leur devoir, et les pétitions se couvrent de signatures sur tous les points du territoire.

Nous sommes, à notre grand regret, obligés de renoncer à donner même la liste des villes où l'agitation pour la liberté de l'enseignement se produit. Il n'y a pas en effet, à l'heure actuelle, une ville, un village, où les attentats préparés contre la conscience nationale ne soulevent une indignation aussi vive que motivée.

Et ce qui ajoute à l'importance du mouvement catholique c'est qu'il éclate avec une spontanéité qu'affirme la diversité des manifestations louables auxquelles il donne lieu.

L'initiative privée se traduit sous des formes multiples et nous ne saurions nous en plaindre.

Dans la Manche et dans un grand nombre de départements, à Tours, à Niort, à Poitiers, par exemple, on adopte le modèle de la pétition des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais; sur presque tous les points de la France, on signe également la pétition

de la Société d'éducation et d'enseignement; à Rennes, la Société locale pour la liberté d'enseignement juge utile de consigner ses énergiques doléances dans une pétition spéciale; à Lorient, l'Union catholique agit de même; à Saint-Brieuc, à Nantes, à Brest, à Nancy, à Toulouse, au Mans, à Lyon, à Marseille, à Avignon, à Orléans, à Laval, à Bordeaux, à Agen, à Nîmes, à Grenoble, à Angers, à Lons-le-Saulnier, à Dôle, etc., etc., les formules varient, mais le fond est le même, et la résistance unit dans une même croisade les catholiques de toute la France.

Ici, les pères de famille dont les enfants fréquentent les écoles menacées se groupent sur des listes séparées.

Là, au contraire, toutes les signatures se confondent.

Nos amis, qui veulent en spécialisant donner plus de poids à leurs protestations; obéissent à un sentiment respectable, sont dans le vrai, car les intéressés ont surtout qualité pour se plaindre d'un déni de justice, d'un acte de tyrannie républicaine; mais, d'autre part, il s'agit d'un intérêt essentiellement patriotique, et tout le monde est menacé par le despotisme jacobin abrité sous les hypocrisies libérales.

On le voit, il serait difficile de classer les bonnes volontés, et nous aimons mieux les accueillir toutes sans aucune préférence.

Les moyens sont bons et le but est excellent.

Disons cependant que les mères de famille ne doivent pas signer sur les listes où s'inscrivent leurs maris.

Certes, elles ont le droit et aussi le devoir de prendre part à la lutte pour la sauvegarde de la foi de leurs enfants et la liberté vraie de leur conscience, mais il importe, pour la régularité légale et pour le bien de l'œuvre de défense religieuse et sociale, que les listes soient distinctes.

C'est en vue de coordonner les efforts nombreux autant que dignes d'éloges qui sont faits en ce moment, pour leur assurer l'unité dans l'action, comme sanction et comme couronnement, qu'un Comité central se forme à Paris, sous la présidence de M. Chesnelong.

Nous aurons prochainement l'occasion de fournir à nos lecteurs des renseignements précis sur les attributions nombreuses et utiles de ce Comité et sur le concours généreux qui doit lui être donné.

SIGNES D'ORAGE.

La situation intérieure du cabinet est tendue. Deux ministres auraient nettement demandé qu'on posât la question de confiance à propos du retour à Paris. Les autres, sauf deux, se seraient déclarés tout-à-fait indifférents. Les deux qui s'opposent à la question de confiance sont MM. Waddington et Le Royer. M. Waddington est, dit-on, de plus en plus découragé. Il n'est d'accord avec ses collègues sur presque aucune des questions agitées en ce moment. Quoique protestant, il voit avec peine la campagne entreprise contre le clergé catholique, et l'on ne croit pas que la situation, de ce côté, puisse beaucoup se prolonger. (Tablettes d'un Spectateur.)

L'évêque de Grenoble a fait à la lettre du ministre de l'intérieur et des cultes une réponse aussi remarquable par la modération de la forme que par l'élevation des pensées.

On affirme, de toute part, que le Président de la République a signé la grâce de M. Henri Rochefort, qui se trouve ainsi amnistié et recouvre tous ses droits civils et politiques.

Voilà un candidat républicain tout trouvé pour le 2^e tour de scrutin dans le huitième arrondissement de Paris.

Les feuilles républicaines accablent aujourd'hui de leurs sarcasmes et de leur colère l'honorable M. Laboulaye, coupable de ne pas partager leurs illusions sur la mansuétude et le calme habituel de la population parisienne. Ce concert d'injures et de malédictions arrive à des notes si aiguës que le Journal des Débats, qui pourtant se montre favorable au retour des Chambres à Paris, croit devoir rappeler à la pudeur ces feuilles trop échevelées.

UNE MANŒUVRE.

Les radicaux font actuellement une campagne pour pousser le commerce parisien à adresser au Président de la République une protestation contre les résistances du Sénat.

On sait que le commerce parisien souffre beaucoup. Les partisans du retour à Paris comptent là-dessus pour faire croire aux commerçants qui ont pavés et illuminé leurs boutiques à la fête du 30 juin que les affaires reprendront aussitôt que le Sénat aura ratifié la décision de la Chambre des députés.

Plusieurs journaux ont affirmé que la reine Victoria aurait rendu sa visite à M. Jules Grévy, et qu'elle aurait même diné à l'Elysée.

C'est complètement inexact. La reine Victoria, prétextant un deuil, n'a point rendu visite au Président de la République.

Le suffrage universel nous fournit quelquefois des surprises charmantes; en voici une qui est un bijou :

Il y a huit jours, la ville de Calais procédait à un scrutin de ballottage pour l'élection de son conseil municipal; on sait que dans ce cas la majorité relative suffit.

Sur 3,000 et quelques électeurs inscrits, on a réuni 573 votants. Il y avait neuf conseillers à élire. Le premier en tête de la liste a obtenu 500 voix. Quant aux autres, voici le relevé des voix, tel que nous le trouvons dans les journaux de la localité : trois noms ont recueilli cinq voix; les quatre suivants en ont recueilli trois, et le dernier en a obtenu DEUX.

Et ces messieurs ont été élus! et ils sont les représentants d'une ville importante et chargés d'administrer ses biens!

Les Lyonnais, peu communicatifs d'ordinaire, n'ont pas voulu laisser partir le général Bourbaki sans lui offrir un précieux témoignage de leur affection.

Au moyen d'une souscription couverte en peu de jours sans publicité, sans sollicitations, une réduction en bronze du symbolique groupe de Mercier : Gloria victis! a été

acquise et offerte au général, avec un album contenant les noms des souscripteurs. Cet album était enfermé dans une cassette d'argent ciselée par Froment Maurice et portant sur le couvercle les armes de la ville de Lyon en émail enrichi de pierreries.

« Le lundi 10 mars, dit le *Salut public*, la commission chargée de présenter ces deux objets d'art a été reçue par le général et M^{me} Bourbaki. L'entrevue a été des plus touchantes. Après une adresse conçue en excellents termes, il a été donné lecture d'un hommage de notre grand poète, M. de Laprade. Puis le général a voulu dire à ses auditeurs combien il était fier d'avoir inspiré de si nobles pensées et un attachement si cordial. Il n'a pu aller bien loin dans ses remerciements, une vive émotion l'ayant saisi et les pleurs ayant étouffé sa voix. Il a terminé son allocution, entrecoupée de douces larmes, en s'écriant dans un élan parti du cœur : Ah ! mes amis, il ne me restera plus qu'à me faire tuer pour mes chers Lyonnais ! »

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire les vers de M. de Laprade, qui sont comme la carte de visite des Lyonnais au soldat héroïque dont la fortune et les vicissitudes politiques ont pu trahir les efforts, sans que son cœur cessât un instant de battre pour la France.

Voici l'hommage du poète au soldat :

AU GÉNÉRAL BOURBAKI.

Il nous vint du Pays d'Alexandre et d'Homère,
Du pays où la Muse enfantait des soldats.
France ! tu l'es reçu de la Grèce ta mère,
Ce fier neveu d'Achille et de Léonidas.

A de pareils vaincus qu'importe la défaite !
Quand le devoir est fait qu'importe le bonheur !
Au-dessus des partis il peut lever la tête,
Fidèle à ses seuls dieux... la Patrie et l'Honneur.

Ya ! Tu peux mépriser une atteinte vulgaire,
Tu gardes tes exploits, ton nom pur comme l'or.
Ce nom de Bourbaki, c'était un cri de guerre ;
Tous nos vieux Africains le redisent encore.

Ya ! La France est toujours amoureuse des braves ;
Et s'ilôt que les cœurs, sous un ciel plus serein,
Des viles passions ne seront plus esclaves,
Notre histoire inscrira ton nom sur son airain.

M. le préfet de Lot-et-Garonne pousse le zèle républicain jusqu'aux limites extrêmes du ridicule, et il introduit sans réserve la bouffonnerie dans ses attributions administratives.

Nous lisons, en effet, dans le *Journal d'Agen* :

Battez tambours ! sonnez trompettes !
Le jour de gloire est arrivé.

M. le préfet de Lot-et-Garonne vient d'adresser à M. l'inspecteur d'académie la lettre ci-après :

« Monsieur l'inspecteur,

Je vous prie d'inviter les instituteurs publics du département, dans les écoles desquels sont organisées des fanfares, à faire apprendre à leurs élèves l'hymne des Marseillais, chant national de la République, afin qu'il puisse être joué par eux dans les cérémonies officielles où ils seront appelés à figurer comme membres d'un corps de musique.

Je vous serai obligé de me faire connaître le plus tôt possible les mesures que vous aurez cru devoir prendre à cet effet.

« Veuillez agréer, etc. »

Cette circulaire nous paraît incomplète. Jouer la *Marseillaise*, c'est bien ; mais la faire chanter, surtout avec accompagnement, serait mieux, bien mieux.

Ce n'est point, en effet, pour sa musique que la Chambre a décrété la *Marseillaise* chant national ; c'est surtout pour ses paroles que les républicains, entre parenthèse, savent assez mal.

Il serait donc utile que les instituteurs fussent invités à faire chanter la *Marseillaise* dans leurs écoles, avec accompagnement de trombone ou de cornet à bouquin au choix, et que tous les citoyens français apprissent ainsi, dès leur plus tendre âge, qu'on a, jusque dans leurs bras, égaré leurs fils et leurs compagnes.

On pourrait même aller plus loin et décréter la création d'un biberon patriotique, à musique, qui serinerait la *Marseillaise* aux nourrissons et leur apprendrait ainsi, dès le premier jour, qu'en République c'est une obligation, pour tous ceux qui veulent manger, d'être d'abord républicains.

Nous soumettons cet important projet à qui de droit ; les intéressés y trouveront, nous n'en doutons pas, en même temps qu'un précieux emploi de leurs loisirs, une source rapide d'avancement.

En attendant, nous avouons franchement que ce nous est une consolation d'apprendre que l'exécution de la *Marseillaise*, devenue obligatoire pour les fanfares, ne sera plus seulement le monopole exclusif de tous les ivrognes de France et de Navarre.

Notre excellent confrère a pensé qu'il convenait de rire de cette débauche de *Marseillaise*. Il a eu raison ; à Agen, l'esprit ne perd jamais ses droits, et M. le préfet l'a appris à ses dépens.

QUELQUES LIGNES D'ALPHONSE KARR.

Je me permettrai deux petites remarques : la première est qu'une des libertés les plus « nécessaires », les plus respectables, les plus fondamentales, est pour le père de famille la liberté d'élever et d'instruire ses enfants au gré de sa conscience et de son intelligence. C'est une mauvaise plaisanterie insolente de dire aux gens que cette liberté leur est conservée, mais que si leurs enfants ne sont pas élevés selon les idées de Sa Majesté Ferry, s'ils ne sont pas de la religion de Sa Majesté Ferry, ils seront des ilotes, des souzdras, des parias, des nègres, des lépreux, — n'auront aucune part à la protection de l'État, n'exerceront aucune fonction, ne recevront aucune dignité.

Ma seconde observation est celle-ci : un des chefs du « parti » républicain a proclamé que la République était l'instabilité perpétuelle, qu'elle devait toujours marcher en avant sans jamais s'arrêter.

D'où vient alors la prétention ou l'aveuglement des ministres qui parlent de vouloir faire des lois et toujours des lois, qui engagent l'avenir de la France pour un temps indéterminé ? De quel droit veulent-ils commander et imposer leurs volontés, leurs fantaisies, leurs caprices à des hommes dans la foule desquels ils seront retombés et disparaîtront demain ?

Avec la théorie de l'instabilité, théorie à laquelle la pratique se soumet d'une façon si évidente, c'est une puérilité onéreuse de bâtir laborieusement et minutieusement ces châteaux de cartes qu'un successeur renversera demain. Un cuisinier qui va au marché pour ses maîtres n'achète que les provisions de la journée, et parfois une partie de celles du lendemain. Aucun ne s'est jamais avisé d'acheter du poisson, de la viande, du beurre, des légumes pour six mois ou pour un an. Et quel est le ministre qui puisse compter sur sa place et son pouvoir autant qu'un cuisinier qui, lui, est à peu près certain d'avoir « ses huit jours » ?

ALPHONSE KARR.

Le journal *le Triboulet* a été saisi dimanche matin.

A midi, un commissaire de police s'est présenté chez l'imprimeur, M. Alcan-Lévy, chez le vendeur et dans les kiosques, qui se sont vus forcés de livrer tous les numéros de ce journal qu'ils possédaient !

L'un des motifs de cette mesure rigoureuse est la publication d'un dessin représentant MM. Gambetta, Léon Say et Jules Ferry, faisant la parade au pied d'une baraque ornée d'insignes républicains.

Au-dessous était cette légende :

« Entrez, entrez, vous serez convertis. »

Une revue anglaise, *The White-Hall Review*, publie chaque semaine sous ce titre : *les Hommes du jour*, un portrait à la plume accompagné d'une lithographie. Le numéro de cette semaine est consacré à l'ex-Prince impérial de France.

Voici en quels termes ce journal parle du fils de Napoléon III :

En 1872, après avoir passé les examens exigés, le Prince est entré au collège militaire de Woolwich, où ses succès ont surpassé les espérances de ses amis eux-mêmes. Bien qu'il eût à lutter contre l'éclat de la jeunesse anglaise et dans une langue qui n'était pas la sienne, le Prince n'en est pas moins sorti le septième sur trente-quatre !

D'une taille au-dessus de la moyenne, le Prince impérial est mince, souple et actif ; sa tournure est élégante, il est excellent cavalier, adroit tireur, manie fort bien l'épée et se plaît à tous les exercices virils.

Il a le regard perçant et les yeux bleus de son père, avec qui il a une grande ressemblance : ce qui ne l'empêche pas, surtout lorsqu'il sourit, d'avoir dans la physionomie quelque chose qui rappelle la merveilleuse beauté de sa mère.

Le Prince aime beaucoup la lecture ; il se pénètre bien de ce qu'il étudie, et est doué d'une mémoire prodigieuse : aussi possède-t-il une variété de connaissances qu'il est rare de rencontrer chez la plupart des hommes. Il a médité profondément sur les questions politiques et sociales qui s'agitent en ce moment.

Dans la position délicate où il est placé, le Prince est souvent appelé à prononcer des jugements de la plus haute importance ; c'est un devoir auquel jamais il ne se soustrait.

La décision, le pouvoir d'attaquer de front les plus grandes difficultés est un des traits saillants de son caractère. Il a le sentiment profond de ses responsabilités présentes et futures.

Le Palais de l'Industrie à Paris est aménagé pour le concours central hippique qui aura lieu du 4 au 21 avril. Il y a 350 prix donnés par la Société hippique française ; ils représentent une valeur de 105,000 francs.

Le 4 avril, entrée réservée aux membres de la Société. Entrée publique du 5 au 21 avril.

Les épreuves devant le jury ont lieu dans l'ordre suivant :

Pour la selle : 1^{re} catégorie, chevaux de quatre ans, puis chevaux de 5 à 6 ans ; 2^e catégorie, chevaux de quatre ans, puis chevaux de 5 à 6 ans.

Pour l'attelage : chevaux de quatre ans en paire, puis attelés seuls. Chevaux de cinq et six ans en paire, puis attelés seuls.

Les chevaux ayant obtenu des flots de rubans à l'attelage ne peuvent concourir pour les prix, s'ils n'ont pas subi l'épreuve montée avec selle et bride complète. Aucun cheval ne peut paraître dans le manège sans numéro de poitrail.

Le départ de tous les chevaux aura lieu le mardi 22 avril, après le paiement des primes.

Le sergent Hoff, gardien de la colonne Vendôme, vient d'être nommé gardien de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile.

Les Parisiens n'ont pas oublié cet Alsacien dont le nom fut tant de fois répété pendant le siège.

Le 29 septembre 1870, c'est-à-dire dix jours après l'investissement, Hoff, alors sergent au 107^e d'infanterie, tuait trois sentinelles ennemies.

Le 1^{er} octobre, il mettait à mort un officier prussien.

Le 6, embusqué avec quinze hommes, à quelque distance des avant-postes, il mettait en déroute toute une troupe d'infanterie et de cavalerie ennemie.

Le 13, il tuait encore deux cavaliers allemands. Enfin, dans divers combats individuels, ce brave sous-officier a tué vingt-sept Prussiens.

A la suite de ces faits, le sergent Hoff, décoré de la Légion d'Honneur le 6 novembre suivant, vit son nom mis à l'ordre du jour, d'abord de son régiment, puis de toute l'armée.

Chargé, à cette époque, par le général Le Flô, ministre de la guerre, de traverser les lignes prussiennes pour porter une lettre du général à l'armée de Metz, il fut avisé qu'une récompense de 20,000 fr. était à sa disposition s'il réussissait dans sa mission. C'est alors qu'il fit au ministre cette noble réponse :

— Merci, mon général ; je ne veux pas d'argent.

L'AGRICULTURE ET LE LIBRE-ÉCHANGE.

Le temps présent impose une loi plus impérieuse que jamais aux propriétaires ruraux de prendre en main la direction de leurs domaines, et de pousser leurs fermiers ou métayers dans les voies d'une culture dirigée par la double lumière de l'expérience et de la science. Jamais les périls ne furent plus graves pour la propriété comme pour la culture. Jamais il ne fut aussi urgent de faire comprendre aux propriétaires et aux cultivateurs que leurs intérêts sont absolument solidaires, et que l'antagonisme qui règne encore entre certains fermiers et leurs propriétaires est un instrument de ruine pour les uns comme pour les autres, c'est-à-dire pour la France elle-même.

La crise économique qui sévit aujourd'hui sur la France et sur l'Europe met cette situation dans une évidence qui impose à tous les possesseurs du sol la nécessité d'avisier, sous peine de voir des patrimoines jadis opulents tomber en ruine. Les fermiers, de leur côté, commencent à comprendre que le système qui suffisait à leurs aïeux pour amasser de l'aisance, et même de la fortune, les conduit, à grands pas, à la ruine. C'est pourquoi nous voyons partout, en Beauce, en Berry, en Normandie, dans l'Est, des fermiers qui refusent de renouveler leurs baux, ou qui ne les renouvellent qu'à la condition d'un sensible abaissement des prix de fermage.

Sans doute, le régime insensé infligé à l'agriculture par les traités de 1860 est une des causes de cette crise, mais ce n'est pas la seule. Avec tous les agriculteurs, nous demandons un relèvement des droits de douane sur les denrées agricoles, parce que c'est un droit rigoureux et une nécessité absolue. Mais nous devons ajouter que ce relèvement des taxes douanières ne suffira pas pour relever l'agriculture. A tout prix, il est nécessaire qu'elle produise davantage pour couvrir ses frais. Ainsi, on sait que le rendement moyen de l'hectare de blé en France est de 15 hectolitres.

Or, dans l'état actuel des charges qui pèsent sur la culture : salaires, main-d'œuvre, loyers, impôts, prestations, etc., le rendement de 20 hectolitres, au plus bas mot, est nécessaire pour couvrir tous les frais du cultivateur, et lui laisser à lui, à sa femme et à ses enfants, un bénéfice équivalant aux salaires de ses serviteurs. Ne nous faisons pas illusion, et affirmons hautement que, même lorsque les blés étrangers paieront 2 fr. 50 de droit par quintal à leur entrée en France, le relèvement de nos grains indigènes ne suffira pas pour faire vivre les familles agricoles qui travaillent la terre comme leurs ancêtres.

C'est pourquoi deux nécessités absolues s'imposent actuellement aux possesseurs du sol ; la première, c'est de demander énergiquement que les produits agricoles indigènes soient protégés, au même titre que les produits manufacturés, par des droits équivalant aux impôts payés par les producteurs. — La seconde, c'est que les propriétaires

et les cultivateurs s'entendent pour arriver à des rendements plus élevés dans presque toutes les branches de culture, et solidarisent leurs intérêts en associant leurs efforts et leurs sacrifices dans ce but. — Le salut de l'agriculture est dans ce qu'on le sache bien !

J'insiste sur la nécessité de prodiguer à la terre et aux récoltes qu'elle porte les soins et les fumures indiqués par la science pratique, et décider les cultivateurs de bonne volonté par tous les conseils et au besoin par les avances nécessaires. Le concours de bons propriétaires qui font des avances à leurs colons à la condition de n'être remboursés qu'au moyen des surplus de rendement. Par exemple, sur un champ qui donne en moyenne 20 hectolitres, si, grâce à l'engrais complémentaire, la récolte est de 30 hectolitres, le préleveur d'engrais prélèvera l'excédant, soit 10 hectolitres. Le cultivateur est garanti contre toute chance de perte.

Il est nécessaire que les propriétaires associent leurs intérêts à ceux de leurs colons. La supériorité d'intelligence et de générosité fera accepter par ceux-ci l'autorité et l'influence morale, et la société finira par y gagner sous tous les rapports.

Pour ce qui concerne l'action publique, les ruraux sensés ne peuvent hésiter à prendre fait et cause contre le faux libre-échange des économistes, qui est une des mystifications les plus risibles de l'esprit sectaire. D'abord, il est ridicule d'identifier le libre-échange avec les traités de 1860, pour ce qui concerne les industries manufacturières, toutes protégées par des droits de 10 à 11 pour cent. L'agriculture seule a été le bouc émissaire des prétendus libre-échangistes dans ces tristes traités. Ils ont posé comme un axiome indiscutable cette absurde théorie, que toutes les matières premières produites par le sol ne devaient pas être protégées, et que la production n'était due qu'aux causes du travail.

Ainsi, d'après cette théorie, la laine, le blé, les graines oléagineuses, tous les produits que le cultivateur ne tire du sol qu'au prix de labeurs, de soins, de sacrifices énormes, toutes ces choses sont considérées comme venues du sol seul, et exclues à ce titre de toute protection. Protection pour le travail transformateur, libre-échange, c'est-à-dire abandon du travail producteur, pendant que ce même travail porte toutes les charges de l'État. Tel est le résumé du Coran libre-échangiste, dont les traités de 1860 ont inauguré le règne néfaste en France.

Aujourd'hui, les sectaires nous injurient. Leur organe principal, dans les *Débats*, nous accuse de former une ligue ayant pour objet d'affamer les ouvriers, parce que nous demandons pour le travail agricole une protection égale à celle dont jouit le travail manufacturier. A ce compte, nous pourrions retourner le compliment et dire à ces messieurs qu'ils veulent forcer le laboureur à mourir de faim pour offrir le pain à bon marché à l'ouvrier. Mais nous sommes trop sensés pour nous arrêter à l'idée d'un antagonisme contre nature.

Pour que l'ouvrier vive, disons-nous, il faut que l'agriculteur vive. Cela avant tout. Cela au point de départ de tout. Car l'ouvrier ne peut exister sans le laboureur, tandis qu'à la rigueur, le laboureur pourrait exister sans l'ouvrier. Si le laboureur meurt de faim, l'ouvrier sera sans ouvrage, et les blés d'Amérique, si bon marché qu'ils soient, ne s'offriront pas à un peuple ruiné. Voyez la Chine et l'Inde, où des millions de créatures humaines ont péri de faim depuis deux ans ; est-ce que les Américains leur ont envoyé leurs grains ? Non, ils les ont envoyés à l'Angleterre et à la France qui avaient de l'argent pour les payer ; rien de plus.

Mais il est inutile de parler raison à des sectaires ; tous les ruraux sentent maintenant que les traités de 1860 ne peuvent être renouvelés sans ruiner l'agriculture ; aussi nos comices sont-ils résolus à poursuivre énergiquement une réforme douanière fondée sur les deux principes d'équité que j'ai posés ici depuis un an : droits compensateurs calculés sur les charges que supporte la production agricole, conditions expressives de réciprocité dans les traités avec les divers États. Que le monde industriel réclame pour ses produits des conditions analogues, les agriculteurs ne s'y opposeront nullement. Ils ne demandent qu'une chose : c'est qu'on cesse de sacrifier à l'industrie les droits de l'agriculture ; au nom de la France, dont l'intérêt est le leur, il ne veulent plus être les boucs émissaires d'un système aussi absurde en théorie que ruineux en pratique.

(Le Monde.)

LOUIS HEAUVÉ.

Etranger

RETABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT

EN SUISSE.

Berne, 30 mars. — La session des Chambres fédérales est terminée.

Le vote des deux Chambres sur la peine de mort permet aux cantons de rétablir la peine capitale dans leurs Codes.

La peine de mort ayant été abolie en 1874, la plupart des cantons avaient dû modifier leurs codes en ce sens ; on doit rappeler qu'un grand nombre de cantons avaient déjà supprimé la peine de mort avant que la Confédération en eût prescrit la suppression comme mesure générale.

Le conseil fédéral fixera la date de la votation populaire. Les deux Chambres étant d'accord, il n'y a aucun doute quant au résultat du vote ; à une grande majorité, le peuple ratifiera la décision des Chambres, les populations des diverses contrées de la Suisse étant impressionnées par la recrudescence des crimes et violences qui s'est produite en ces derniers temps.

Chronique militaire.

Les réservistes des classes 1869 et 1874 qui, ayant obtenu un sursis, n'auraient été appelés pour leur période d'instruction de 28 jours que le 4^{er} mars, ont été libérés samedi matin. Cette année, ils étaient beaucoup plus nombreux par la raison que beaucoup d'entre eux avaient obtenu un sursis à l'occasion de l'Exposition.

Quant aux hommes de l'armée territoriale (4^{er} série) ils seront appelés dans le courant d'avril présent mois, pour une période de 43 jours.

Les intéressés se sont adressés à l'autorité militaire pour savoir si les jeunes gens de la réserve placés dans les services auxiliaires, par suite de myopie, d'infirmités, de faiblesse de constitution, etc., seraient appelés, cette année, à prendre part aux exercices réglementaires.

La question, dit la Patrie, a été résolue négativement.

En conséquence, et jusqu'à nouvel ordre, les jeunes gens de la réserve appartenant aux services auxiliaires resteront en temps de paix dans leurs foyers.

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOS CHEMINS DE FER.

Extrait du compte rendu officiel de la Chambre (séance du samedi 29 mars).

« 54. — De la limite de la Sarthe (vers La Flèche) à Saumur, et raccordement des gares de Saumur. »

M. le président. — Il y a sur ce paragraphe un amendement de MM. Benoist, Maillé et Laisant, ainsi conçu : « Ajouter au tableau A : Ligne de Saumur à Cholet par Vihiers. »

M. Benoist. — La commission propose le renvoi de notre amendement au ministre, et nous l'acceptons.

M. le président. — Dans ces conditions, le renvoi est de droit.

Vient maintenant un amendement de MM. Berger, de Duffort de Civrac, de Maillé, de Soland et Benoist. La parole est à M. Berger.

M. Berger. — Messieurs, nous avons eu l'honneur, MM. de Soland, le comte de Duffort de Civrac, le comte de Maillé et moi, de déposer un amendement ainsi conçu :

« Ajouter au tableau A : Une ligne de Chalonnes vers Angers, près les Ponts-de-Cé, par la rive gauche de la Loire. »

La commission fait connaître « qu'elle ne croit pas pouvoir comprendre dans le classement une ligne qui lui semble répondre plutôt à l'intérêt local qu'à l'intérêt général. »

Postérieurement au dépôt de notre amendement, nos honorables collègues MM. Benoist, Maillé et Laisant en ont présenté un autre, tendant au classement d'un chemin de fer de Saumur à Cholet par Doué et Vihiers. C'est cet amendement dont vous venez de voter le renvoi à M. le ministre des travaux publics, conformément aux conclusions de la commission.

Nous devons vous faire observer, messieurs, que les deux amendements, celui de MM. Benoist, Maillé, Laisant, et le nôtre, sont identiques par le but vers lequel ils tendent et par les considérations sur lesquelles ils s'appuient. Comme nos honorables collègues, ce que nous cherchons à obtenir, c'est une ligne de Saumur à Cholet ; comme eux, nous la demandons à titre d'intérêt général, parce qu'elle servirait non-seulement à relier deux riches arrondissements du département de Maine-et-Loire, mais parce que, devant faire suite à la ligne du Mans à Saumur, elle aurait encore pour effet de mettre en communication directe le département de la Sarthe avec La Roche-sur-Yon et les côtes de la Vendée. C'est ce que nous avons dit expressément dans les explications orales et écrites que nous avons eu l'honneur de soumettre à la sous-commission du Centre-Ouest.

La seule différence entre la proposition de nos honorables collègues et la nôtre, c'est que la nôtre est conçue en termes plus modestes et plus timides.

Nos collègues ont demandé hardiment une ligne de Saumur à Cholet, et je ne pré-

tends nullement qu'ils aient eu tort. Nous avions pensé, quant à nous, que, Martigné-Briand se trouvant situé sur la ligne déjà construite d'Angers à Montreuil-Bellay, et Montreuil-Bellay étant lui-même relié à Saumur par une voie ferrée, nous avions plus de chances de réussir en nous bornant à demander un chemin de Martigné-Briand à Cholet par Vihiers, ce qui réduisait de 18 kilomètres environ la longueur à construire.

Avec notre amendement, le parcours entre Saumur et Cholet serait moins direct. Avec celui de nos collègues, il y aurait à construire un plus grand nombre de kilomètres nouveaux ; mais, je le répète, tous deux sont identiques par le but.

Nous adhérons entièrement aux conclusions de la commission en ce qui concerne la proposition de MM. Benoist, Maillé et Laisant, et nous venons de les voter avec vous. Seulement, il nous paraît juste que deux amendements ayant le même objet et inspiré par la même pensée, n'aient pas un sort différent ; et nous demandons, qu'à titre de variante, le nôtre soit également renvoyé au ministre des travaux publics. (Très-bien ! à droite.)

M. le président. — La parole est à M. de La Porte.

M. de la Porte. — Messieurs, je n'ai qu'un mot à dire.

Si nous n'avons pas proposé le renvoi au ministre de la ligne de Cholet à Martigné-Briand, c'est parce qu'elle se soude aux voies existantes à une assez grande distance de Saumur, et qu'ainsi elle ne constituerait pas une ligne directe de la rive gauche de la Loire. Dans ces termes, si elle ne devait pas se continuer jusqu'à Saumur, elle présenterait plutôt le caractère d'un chemin de fer d'intérêt local. Mais il est bien certain que, pour la section comprise entre Martigné-Briand et Cholet, l'amendement de notre honorable collègue M. Berger se confond avec celui de MM. Benoist et Maillé qui a été renvoyé par la commission à M. le ministre des travaux publics.

La commission ne s'oppose donc pas à ce que le même sort soit fait à l'amendement dont notre collègue vient de l'entretenir. (Très-bien !)

M. le président. — Du moment que le renvoi est accepté par la commission, il est de droit.

PROPHÉTIES DE NICK.

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois d'avril :

Giboulées, orages ou coups de vents sur la France et sur les pays voisins, vers le « 1^{er} et 3^{es} », lunestice boréal ; le « 5 et 7 », nœud descendant, périgée ; le « 10 et 13 », lunestice austral ; le « 17 et 21 », nœud ascendant, apogée ; le « 24 et 26 », lunestice boréal ; le « 29 et 1^{er} mai ».

Gros temps, neige probable sur les points culminants, principalement vers les nœuds de la lune et de lunestice austral. Crues d'eau après. Orages épars vers le « 5 et 11 », 16, 20 et 24. Grêle probable.

Variations brusques de température bien accusées, notamment dans le voisinage des lunestices et de l'apogée.

AVIS aux viticulteurs perspicaces ! Quelques éclaircies entre et durant les périodes critiques, 1^{er} et 3^{es} dizaines principalement, et notamment sur la zone méridionale.

Les Mandats-Cartes. — Quelques personnes ont mal interprété les indications portées au verso du coupon du mandat-carte, en pensant qu'il était absolument indispensable de faire parvenir cette pièce au destinataire du mandat, afin de l'aviser du versement effectué à son profit, et de le mettre à même d'en toucher le montant.

C'est une erreur. Il est facultatif à l'expéditeur d'envoyer le coupon à son correspondant ou de le conserver, à titre de reçu, en avisant celui-ci de la délivrance du mandat. Le mandat est payé au destinataire, dans le premier cas, sur la simple présentation du coupon, et, dans le second cas, sur la justification de son identité au moyen d'une lettre ou d'une pièce portant le même nom que celui qui est inscrit sur le mandat-carte.

Les mandats-cartes peuvent être touchés par l'entremise d'un tiers, comme les mandats ordinaires et moyennant les mêmes formalités.

Nous rappelons que les mandats-cartes sont facultatifs et que le public peut toujours

se faire délivrer des mandats dans l'ancienne forme.

LE LUDE. — Le 8 mars dernier, une veuve Poisson, âgée de 68 ans, était entrée à l'hospice du Lude. Dans les premiers jours de son séjour, elle manifestait l'intention de quitter l'hospice le plus tôt possible ; puis elle avait fini par s'y plaire.

Le 24 mars, vers minuit, une domestique qui faisait une ronde dans la salle où se trouvait la veuve Poisson, aperçut celle-ci debout sur son lit.

— Que faites-vous donc là ? lui dit-elle, il est trop tôt pour vous habiller, il ne fait pas jour.

Voyant qu'elle ne répondait pas, la domestique s'approcha.

Elle s'aperçut alors que la veuve Poisson s'était pendue à une corde attachée au ciel du lit qui lui servait pour se soulever.

L'alarme fut aussitôt donnée.

La sœur accourut et coupa la corde. Mais la malheureuse ne donnait plus signe de vie.

Il paraît que la veuve Poisson ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales. (J. de Maine-et-Loire.)

La Bohalle. — Dimanche dernier, à la Bohalle, un jeune garçon de onze ans a été entraîné et tué par un cheval. Le malheureux enfant s'était attaché le licol autour du corps, et l'animal ayant eu peur prit le galop, entraînant après lui le corps de l'enfant, qui fut ramassé sans vie, la tête fracassée.

CHATELLERAULT. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, on débarquait à la gare de Châtellerault des chevaux d'un très-haut prix pour les conduire dans une auberge ; mais à ce moment-là ils furent effrayés par le sifflet de la locomotive et prirent la fuite en échappant à leurs conducteurs.

Deux de ces chevaux suivirent la ligne du chemin de fer dans la direction d'Ingrandes ; l'un d'eux a été trouvé mort et l'autre blessé sérieusement.

Un troisième, dans sa course vagabonde, s'est jeté dans un brancard de charrette qui lui est entré assez profondément dans le poitrail pour le tuer sur le coup.

CONSEILS ET RECETTES.

Un poison autorisé. — Vous avez sans doute rencontré, dans un carrefour quelconque, un industriel qui vend une eau capable d'argenter les ustensiles de ménage, les cuillères, les fourchettes, etc. — Et de fait, ledit industriel saisit, sous les yeux du client, une vieille boîte à sardines rouillée, oxydée, ternie, et lui donne en un tour de main le brillant des plus belles orfèvreries ! L'eau dont il se sert n'argente pas précisément le métal, mais elle dépose à la surface un amalgame de mercure brillant. Cet amalgame est fusible à une faible température, et il se pourra faire que la cuillère dont vous vous servez pour manger votre potage, si elle a été argenterée par ce procédé, vous oblige à avaler avec votre soupe les éléments constitutifs d'un baromètre ! C'est tout simplement un composé d'acide prussique et un cyanure double de mercure et de potassium, poison très-énergique, dont un pharmacien ne vous donnerait pas une goutte sans une ordonnance du médecin, mais que l'on débite par flacons dans les rues.

Quoi qu'il en soit, il y a là un grave danger à signaler, et il n'est pas possible de laisser vendre librement un poison aussi énergique que le cyanure de mercure et de potassium. (Journal des Campagnes.)

Un indicateur du temps. — Faites saturer une feuille de papier à lettre d'une solution de chlorure de cobalt, pressez et séchez. Quand l'atmosphère sera à la sécheresse, ce papier prendra une teinte bleue, et quand le temps tournera à l'humidité, le papier aura une teinte rose.

Placez cette feuille sur votre table à écrire, et vous aurez toujours sous la main un indicateur du temps probable.

C'est le secret des fleurs barométriques.

Variétés.

Un missionnaire suédois, débarqué à Londres avec le paquebot le Warwick-Castle, venant de l'Afrique du sud, M. Witt, a ramené avec lui un jeune Zoulou, qu'il a produit dans une conférence plutôt intime que publique, donnée par lui, il y a quelques jours, à Londres, conférence dans laquelle il a fait connaître les mœurs du pays et le caractère du roi des Zoulous.

Le jeune indigène dont nous parlons est un garçon de seize ans, bien bâti, d'un air intelligent et qui paraît avoir cinq ans de plus que son âge réel. Il est converti au Christianisme. Ce changement lui a fermé les portes de sa patrie ; aussi, après la défaite d'Isandoula, quand le missionnaire prit le chemin de l'Europe, son néophyte se déclara prêt à le suivre, mais seulement après que M. Witt l'eût assuré qu'en Europe les hommes ne sont pas noirs.

En route, tout était nouveau pour le jeune Africain. Il fut très-difficile, par exemple, de lui faire passer un pont. Dans son pays, il n'y a pas de ponts, et le malheureux craignait pour sa vie. Quand l'attelage de bœufs qui traînait sa voiture eut passé sur l'autre rive, l'enfant se jeta à genoux, leva les bras au ciel et s'écria : « Dieu soit loué ! les planches ne se sont point effondrées. »

Peu après son arrivée à Londres, on lui demanda ce qu'il pensait de cette ville : « Je croyais, a-t-il dit, que tous les blancs avaient été tués à Isandoula ; mais je vois qu'il en reste encore beaucoup. »

Les détails fournis par le missionnaire peuvent se résumer ainsi :

Avant son avènement au trône, le roi Ketschwayo n'était pas contraire au Christianisme. Mais une fois roi, il a juré de fermer les frontières de son pays aux missionnaires chrétiens, et il a tenu sa promesse. Cependant ceux qui s'étaient fixés dans le pays, sous son prédécesseur, n'ont pas été inquiétés. Seulement, les nouveaux venus ne peuvent entrer, et quand un de ses sujets se convertit, il est sur-le-champ mis à mort.

Le missionnaire est entré dans beaucoup de détails sur l'organisation militaire, aujourd'hui bien connue des Zoulous.

Ce qu'il y avait de neuf dans ses renseignements, c'est que les femmes, a-t-il dit, sont également exercées au métier des armes. Les hommes, une fois quarante ans, peuvent se marier, non-seulement ils le peuvent, mais encore ils le doivent, et cette contrainte, cette obligation fait que plusieurs guerriers zoulous ont préféré subir la mort.

La plus grande partie des armes à feu qui se trouvent dans le pays, aurait été fournie par un certain John Dunn ; pour un fusil, on lui livrait une vache. C'est lui également qui a instruit les Zoulous dans le maniement des armes.

Le même missionnaire dépéint les Zoulous comme un peuple brave, généreux et hospitalier. Avant l'arrivée d'étrangers anglais et allemands, ils étaient très-accueillants et ne laissaient partir personne sans lui faire un présent. Depuis lors, ils sont devenus méfiants et soupçonneux. Le peuple est de son naturel paisible et vivrait volontiers en paix avec ses voisins.

Mais, sous le roi régnant, il n'y a plus à penser à la paix. La guerre actuelle peut être une guerre d'extermination : les Zoulous tiendront jusqu'à la dernière extrémité ; battus en rase campagne, ils se retireront dans les cavernes et continueront la lutte tant qu'un combattant sera debout.

Ils croient à l'immortalité, ou, pour parler plus exactement, à la migration des âmes. Dans leurs croyances, l'âme des morts cherche un refuge dans le corps des serpents. De là leur coutume d'avoir dans chaque ménage un serpent qu'on nourrit et qu'on entretient. Quand ce reptile quitte la maison ou meurt, c'est une désolation dans la famille et le présage de grands malheurs.

Faits divers.

Un employé de la Banque succursale de Perpignan a disparu, emportant 41,000 francs.

Thomas Couture, peintre d'histoire, vient de mourir en son château de Villiers-le-Bel. Thomas Couture est l'auteur de nombreux tableaux remarquables, parmi lesquels : Les Romains de la décadence, qui fut le grand succès du salon de 1847.

Couture était né à Senlis en 1845.

La Germanica rappelle, à l'occasion de la mort du prince Waldemar, fils du prince impérial d'Allemagne, la légende séculaire de la Dame blanche qui apparaît au palais royal de Berlin, toutes les fois qu'une mort va se produire dans la famille de Hohenzollern. Le journal berlinois dit qu'un soldat en faction dans un des corridors du palais a quitté tout à coup son poste dans la nuit de mardi à mercredi et est allé raconter avec effroi à ses camarades qu'il avait aperçu la Dame blanche, c'est-à-dire la comtesse d'Orlamunde, tenant dans ses bras les deux enfants qu'elle a tués, il y a 250 ans, pour pouvoir épouser son amant. Le récit du soldat a produit une lugubre impression ; le trop craintif factionnaire n'en a pas moins été mis aux arrêts pour avoir abandonné son poste.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

Publié à Paris, 25, rue de Lille, 25.

Parmi tous les journaux de modes édités jusqu'à ce jour, aucun n'a été en aussi parfaite harmonie avec les goûts et les besoins de la famille, que la *Mode Universelle*.

Les jeunes personnes et les mères de famille trouveront dans la *Mode Universelle* un conseiller économique et intime. La *Mode Universelle* est le Journal par excellence.

Il s'adresse à toutes : aux tailleuses, couturières, confectiionneuses, modistes, lingères, de même qu'aux dames, qui tiennent à exécuter elles-mêmes leurs vêtements, leurs coiffures et objets de lingerie, et ces travaux de fantaisie, mille petits riens charmants qui occupent si agréablement les heures de loisir. La clarté de ses descriptions, l'exactitude de ses patrons, le bon goût qui préside au choix des toilettes reproduites dans la *Mode Universelle*, ont assuré à cette publication le plus grand succès. Le Journal la *Mode Universelle* est supérieur à tous ses rivaux, non-seulement par son bon marché exceptionnel qui le met à la portée de tous, mais encore et surtout par les soins apportés à sa rédaction. Il offre en 24 numéros paraissant tous les quinze jours, plus de 2,000 gravures noires, 12 planches contenant 400 patrons en grandeur naturelle et plus de 400 dessins de broderie, et, suivant l'édition, 36 gravures sur acier coloriées, dues aux meilleurs artistes.

Prix d'abonnement pour la France :

PREMIÈRE ÉDITION		DEUXIÈME ÉDITION	
Sans gravures coloriées.		Avec gravures coloriées.	
Un an....	8 fr.	Un an....	18 fr.
Six mois...	4	Six mois...	10
Trois mois.	2 25	Trois mois.	5 25

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Un numéro spécimen est envoyé gratuitement sur demande adressée par lettre affranchie ou par carte postale.

Envoyer un mandat-poste ou une valeur à vue, payable à Paris, à l'ordre de M. le Directeur-Gérant de la *Mode Universelle*, 25, rue de Lille, 25, à Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatulents, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse.

douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse, 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescience du Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 67,514 : Naples, ce 17 avril. — Monsieur. — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire, j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal ; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalescience est bien nommée, car, bœni soit le bon Dieu ! elle m'a fait revivre ; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de Bréhan.

Quatre fois plus nourrissante que la viande ; elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescience, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescience chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND, BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, VEUVÉ CHANTEAU, épicière ; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRETOUT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{lle} BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANSON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; PHILIPPE, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur

Départs de Saumur :	Arrivées à Poitiers :
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.
3 — 20 —	10 — 10 —
7 — 45 —	11 — 30 —

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :	Arrivées à Saumur :
5 h. 50 m. matin.	10 h. 40 m. matin.
12 — 10 — soir.	4 — 40 — soir.
1 — 45 —	9 — 10 —
6 — 55 —	11 — 20 —

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} AVRIL 1879.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	79 35	»	60	Crédit Foncier colonial	380	»	»	Canal de Suez	735	»	1 25
3 % amortissable	81 70	»	65	Crédit Foncier, act. 500 f.	740	»	»	Crédit Mobilier esp.	866 25	»	25
4 1/2 %	109 60	»	»	Obligations foncières 1877	378 50	1	»	Société autrichienne	154 50	»	50
5 %	114 20	»	30	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	681 25	1	25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	509	»	1	Crédit Mobilier	477 50	»	»	Orléans	377 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	245 50	»	50	Crédit foncier d'Autriche	690	»	30	Paris-Lyon-Méditerranée	374 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516	»	1	Est	713 75	»	1 25	Est	373 75	»	»
— 1865, 4 %	530	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1153	»	5	Nord	380	»	»
— 1869, 3 %	415	»	25	Midi	863	»	1 25	Ouest	375 50	»	»
— 1871, 3 %	406 50	»	50	Nord	1460	»	3 50	Midi	375	»	»
— 1875, 4 %	529	»	»	Orléans	1295	»	»	Paris (Grande Ceinture)	378	»	»
— 1876, 4 %	529	»	»	Ouest	780	»	»	Paris-Bourbonnais	375	»	»
Banque de France	8035	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1290	»	2 50	Canal de Suez	560	»	»
Comptoir d'escompte	787 50	»	50	C. gén. Transatlantique	539 50	»	»				
Crédit agricole	430	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 9 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
6 — 15 — — — — —	— omnibus-mixte.
8 — 56 — — — — —	— omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — —	soir, — omnibus-mixte.
4 — 10 — — — — —	— omnibus-mixte.
7 — 15 — — — — —	— omnibus-mixte.
10 — 37 — — — — —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	— omnibus-mixte.
8 — 31 — — — — —	— omnibus-mixte.
9 — 40 — — — — —	— omnibus-mixte.
12 — 46 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 14 — — — — —	— omnibus-mixte.
10 — 38 — — — — —	— omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME

(EN CONSTRUCTION)

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^{re} DENIEUX, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Sise près le bourg d'Allonnes, Avec Servitudes, Cour et Jardin.

S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, propriétaire à Allonnes. (98)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1879,

UNE BELLE MAISON

Avec JARDIN enclos de murs, bien affruié,

Située à Dampierre, près du presbytère, Cour, caves, puits, etc. S'adresser à M. BOUCHEREAU, place Saint-Pierre, à Saumur. (124)

MAGASIN A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean.

Rue de Bordeaux, n° 32.

S'adresser à M. Russon, quai de Limoges. (66)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

BELLE MAISON

Rue d'Orléans, 73, à Saumur.

Cette maison comprend : salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout ; Cour, écurie, remise, pompe et caves.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,

Actuellement occupée par M^{re} Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^{re} LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Avec écurie et remise, Rue de l'Ancienne-Messagerie,

Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART, Très-belle et très-bonne JUMENT de selle et d'attelage.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation.

Rue de l'Hotel-Dieu, n° 4.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A LOUER

TRÈS-BELLE MAISON

D'HABITATION

Sise à Grange-Couronne, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser, pour traiter, soit au locataire, ou à M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, à Saumur. (150)

LA SOCIÉTÉ CIVILE

AGRICOLE D'ÉGYPTE

Émet à 110 francs

Remboursables à 125 fr. ses

BONS TRENTENAIRES 8 0/0

8 0/0, payables : 4 fr. le 1^{er} avril,

4 fr. le 1^{er} octobre.

Le remboursement des Bons de 110 fr. à 125 a lieu, par tirage, à raison de 1 sur 25, chaque année, à partir du 1^{er} avril 1882. Même après remboursement du capital, l'intérêt de 8 0/0 se trouve continué sur les bénéfices sociaux. Les coupons sont payés au domicile du porteur nets de tous frais et impôts.

Les Bons Trentenaires de Suez, émis à 100, remboursables à 125, même sans continuation de revenu après le remboursement, sont à 140 ou 142 à la cote officielle.

Ces Bons sont payables contre livraison, au Crédit national, 14, rue de la Victoire, Paris. (126)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Bitange, n° 4.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BBAUFUME, de Châteauroux.

Traitement gratuit pour les pauvres.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

- Gastrites, Dyspepsies,
- Gastralgies, Digestions lentes,
- Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le Flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr. ; le Flacon, 1 fr. 25. — GELÉ, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.